



**Antir@distes
de tous les pays,
connectons-nous !**

Dans ce numéro

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| Andalousie : Retour sur une ratonnade | page 2 |
| L'action de la fédération de Dordogne | page 4 |
| Dossier Internet | pages 6 à 10 |
| Des films et des livres | page 11 |
| Campagne | |
| « Même sol, mêmes droits, même voix » | page 12 |

Andalousie : retour sur une ratonnade

Bernadette Hétier revient ici sur la ratonnade qui a endeuillé l'Andalousie au mois de février dernier. Elle apporte une mise en perspective historique de la « haine du moro », tout en explicitant le contexte socio-économique.

Depuis, la grève que les travailleurs immigrés ont menée ainsi que l'appui de nombreuses organisations leur ont permis d'obtenir un accord pour faire appliquer un certain nombre de droits et garantir sa mise en œuvre. Voyage chez nos voisins d'Espagne.

« LA CHASSE AU MAURE » qui a explosé le 5 février dernier dans la petite ville andalouse d'El Ejido (province d'Almería), à la suite du meurtre de deux agriculteurs andalous par un Maghrébin le 22 janvier, puis celui d'une jeune femme espagnole par un Marocain déséquilibré, a transformé en poudrière cette région à la croissance anarchique. Dix mille personnes y ont manifesté violemment contre la présence des immigrés, certains allant jusqu'à demander leur départ. Le maire de El Ejido, Juan Enciso, qui appartient au Parti populaire de José María Aznar, en rupture avec le gouvernement dirigé par son propre parti, a ouvertement manifesté sa volonté de violer un accord intervenu entre les pouvoirs publics nationaux et régionaux, les organisations patronales et les syndicats. Se distinguant par des prises de positions xénophobes et démagogiques, il a refusé les expropriations de terrains envisagées par le gouvernement pour y installer des préfabriqués destinés aux immigrés restés sans toit à la suite des explosions de violence destructrice... Les travailleurs marocains des serres ont fui dans les collines pour échapper à une lapidation redoutée. Des commerces maghrébins et des associations comme celle des Travailleurs immigrés marocains en Espagne (ATIME), ou des associations de solidarité – Accueil-Almería, Femmes progressistes – ont vu leurs locaux ravagés ou brûlés. La présidente de l'association des Femmes progressistes a été menacée de mort. Les journalistes présents, notamment ceux du quotidien national *El Mundo* qui en a fait état dans ses colonnes, ont été malmenés et insultés.

Ce tragique épisode ne peut manquer d'évoquer un sombre moment de l'Histoire de l'immigration algérienne en France. Le 25 août 1973, Selim Grine, malade mental, de natio-

nalité algérienne, tuait d'un coup de couteau un tramot de Marseille. Avec l'émoi qui l'entoura, ce geste raviva les braises jamais éteintes d'une guerre achevée onze ans plus tôt et servit de détonateur à une escalade de violence, de haine et de meurtres racistes qui, en 1976, allaient faire l'objet d'un livre au triste succès : « Les dossiers noirs du racisme dans le Midi de la France ». Loin de constituer une réaction de violence isolée et viscérale face à un drame, ils surgissaient du même lourd contentieux qui le 14 décembre de la même année 1973 devait provoquer un sanglant attentat contre le consulat d'Algérie de Marseille.

L'Histoire espagnole offre, quant à elle, une utile grille de lecture des violentes réactions xénophobes andalouses. Si la présence musulmane légua en particulier à l'Espagne, en plein Moyen-Age européen, le siècle d'Or de la « Convivencia » dans l'Andalousie musulmane, chrétienne et juive, la guerre de « Reconquista », menée pendant sept siècles contre les musulmans (moros) par les rois Goths et chrétiens, laissa des traces dans la mémoire collective. Traces brouillées encore davan-

tage, s'il en était besoin, par la superposition de l'image des régiments de « moros » qui contribuèrent à asseoir pour un demi-siècle le pouvoir du dictateur Franco et celle, plus contemporaine, des territoires coloniaux espagnols fichés dans l'identité marocaine, dont il subsiste encore aujourd'hui les villes enclaves de Ceuta et Melilla, vigies avancées du Sud de la « Forteresse Europe », chargées d'en interdire l'accès aux « clandestins ».

Ce n'est donc pas le fruit du hasard si le site Internet « national-socialiste » Hispania Gothorum utilise le terme aux lourdes connotations historiques de « Moros » pour désigner aussi bien les auteurs des crimes de janvier-février que l'ensemble des travailleurs immigrés marocains. Le rejet du « maure » doit aussi se déchiffrer au travers du prisme de la conquête de nouveaux horizons par Christophe Colomb, une émigration de peuplement qui allait transformer l'Amérique indienne en Amérique « latine », servit de support à l'exaltation de la « Race » des « Conquistadores ». Au point de faire du 12 octobre, fête de l'Hispanité ibéro-américaine, le « Jour de la Race »...

Mais le rappel indispensable de l'Histoire doit aller de pair avec la prise en compte du contexte économique et social actuel : celui du face à face, de part et d'autre du détroit de Gibraltar, dans le cadre du « dialogue euro-méditerranéen », d'une Union européenne globalement riche, mais limitant pour quelques années encore les importations agricoles d'un Sud, au mieux « en voie de développement », dont l'industrie n'est pas en mesure de tirer son épingle d'un libre-échange à



Los bomberos sofocan el fuego del segundo incendio provocado en Vicar en un almacén de plástico. / FRANCISCO BOVILLA

Propone su integración "sin que sufran abusos ni causen perjuicios"

El Poder Judicial hace un llamamiento a la tolerancia con los inmigrantes



Jean-Marie Bonnet

mais sur fond de guerre économique entre l'Espagne et le Maroc. Le 25 janvier déjà, soit onze jours avant le drame de El Ejido, quelques 1500 agriculteurs avaient manifesté leur colère contre les concessions de Bruxelles en matière d'exportation de tomates marocaines en bloquant les ports d'Algeciras et de Cadix. Comment ne pas évoquer, à cet égard, la guerre de la pêche opposant flottes industrielles du Nord – notamment celle de l'Espagne – et pêcheurs artisanaux du Sud ou pêcheurs solidaires du Nord (dont, en France, ceux de Bretagne et du Boulonnais, regroupés au niveau mondial dans le Collectif International

d'Appui aux Travailleurs de la Pêche, en lutte pour une pêche durable qui sauvegarde la ressource halieutique pour les générations à venir).

Les sans-papiers victimes des violences du 5 février, en majorité marocains, ont déclenché une grève de plusieurs jours qui leur a permis d'arracher un accord entre immigrés, syndicats et organisations patronales. Cet accord prévoit pour les travailleurs étrangers un relogement urgent, l'indemnisation immédiate, l'application des mesures sociales de la Région autonome d'Andalousie, la régularisation immédiate des sans-papiers recensés dans la province d'Almería et le lancement d'un programme de logements sociaux pour tous les mal logés, espagnols et étrangers. Les syndicats ouvriers et patronaux, qui se sont engagés à garantir la mise en œuvre de l'accord, demandent un enquête publique sur les événements, l'ouverture de guichets locaux d'accueil des étrangers, des programmes de sensibilisation du public pour l'intégration des immigrés, la création d'une « Commission permanente » de surveillance de l'accord. C'est peu dire que les exploitants agricoles souhaitent en finir avec une grève coûteuse. C'est la traduction des effets destructeurs d'une mondialisation sauvage des échanges qui, comme l'écrit Thomas Friedman, crée deux mondes à quelques arpents de distance, dont l'un programme son exploitation sur ordinateur, tandis que l'autre, celui des travailleurs exploités, vit dans des taudis insalubres avec des salaires de misère. Mais la grève a aussi constitué un pas décisif pour la rédu-

tion des conflits d'intérêts entre travail « légal » et travail « clandestin », ainsi que pour la régularisation de tous les sans papiers, au moment même où entre en vigueur une nouvelle « Loi organique sur les droits et libertés des étrangers et leur intégration sociale ».

Si elle énonce notamment le droit au regroupement familial et met en œuvre des dispositions antidiscriminatoires, la nouvelle loi durcit le régime d'entrée sur le territoire tout comme les conditions de délivrance et de prolongation des visas. Les infractions à la législation sur les étrangers sont considérées comme de nature administrative et donnent lieu, selon leur gravité, à des amendes de cinquante mille à dix millions de pesetas. Dans certains cas, la peine d'amende peut être remplacée par l'expulsion administrative substituable, en cas de délit, à une peine privative de liberté. Les protections contre l'expulsion, pour des motifs liés à la naissance sur le territoire espagnol ou au droit au respect de la vie privée et familiale, ne jouent plus en cas de récidive : autant dire qu'il ne s'agit en rien d'une loi « laxiste ». Pas plus d'ailleurs que l'une de ses dispositions transitoires qui prévoit la régularisation des sans-papiers, dans des conditions particulièrement restrictives : être entrés en Espagne avant le 1^{er} juin 1999 et avoir présenté une demande de titre de séjour durant les trois dernières années. Le délai de présentation des nouvelles demandes a été repoussé au 31 juillet 2000. Faut-il rappeler que les détracteurs de la nouvelle loi organique affirment qu'en ouvrant la porte de l'Espagne aux immigrés illégaux, cette loi renforcera la xénophobie, ce qui produit une impression de déjà vu au sein de l'Union européenne. Les ratonnades tragiques d'El Ejido seraient ainsi jugées justifiées par l'entrée massive d'immigrés sans papiers qui mettraient en péril l'équilibre social. C'est un peu vite oublier qu'aujourd'hui Almería et El Ejido manquent de bras et appellent des travailleurs étrangers pour pallier l'insuffisance de la démographie espagnole. A telle enseigne que, pour limiter leurs pertes d'exploitation, les employeurs ont appelé en urgence des travailleurs roumains en remplacement des Marocains en grève.

Pour que l'Andalousie du 21^{ème} siècle construise une nouvelle « Convivencia » qui tienne compte des enjeux d'aujourd'hui, il est urgent que les autorités publiques mettent en œuvre des politiques audacieuses fondées sur l'égalité des droits économiques, sociaux, civiques et culturels de tous les résidents : nationaux, citoyens de l'Union européenne et ressortissants des pays tiers. Tel est aussi le fondement de l'indispensable solidarité entre travailleurs nationaux et étrangers, dans l'intérêt et pour la dignité de tous. C'est aussi un point d'ancrage majeur de la lutte contre le racisme et la xénophobie, où qu'ils se manifestent. ♦

Bernadette Hétier

Fédérer pour agir en Dordogne

NOTRE DEVISE : une Fédération du Mrap pour cumuler les énergies, travailler ensemble, sur tous les terrains possibles, à faire évoluer les décisions politiques lorsque leur application est néfaste au droit de vivre dignement, en famille, pour certains d'entre nous. Fédérer pour lutter contre les idées qui sapent la démocratie, engendrant haine et exclusion. Fédérer pour agir.

■ De l'aide aux personnes aux actions collectives

Dans quatre villes du département – Périgueux, Terrasson, Sarlat et Bergerac – plus d'une centaine de personnes ont été dirigées vers le Mrap en 1999 par des travailleurs sociaux ou des avocats et, plus largement, par grâce au « bouche à oreille ». Ces personnes avaient besoin de s'informer sur les lois régissant le séjour des étrangers en France, d'être soutenues lors de la constitution de dossiers administratifs et d'être

société. Cette connaissance nous pousse à travailler avec eux, à organiser collectivement notre lutte sur le terrain politique : dans la rue en participant à des manifestations sur Paris, pour la régularisation de tous, contre l'exclusion et pour l'emploi, auprès des élus, vers le grand public, nos concitoyens, en les impliquant, via les médias (communiqués de presse, conférences de presse, signatures de pétitions, rassemblements).

■ La lutte contre le racisme, l'exclusion et l'extrême droite

Aller au contact de nos concitoyens pour expliquer, aider à la réflexion au-delà des pré-

tre le racisme, ou la Marche et la Journée des femmes ; c'est encore en organisant des manifestations, par exemple contre la venue de leaders d'extrême droite, en rappelant les principes fondateurs de la démocratie, pour la défense des valeurs démocratiques, pour la paix, contre la guerre en Ex-Yougoslavie, etc.

■ Les premiers mois de l'année

Communiqués : le 17 février sur l'incendie de la cellule de Fouad Elkhrouani à la prison de Périgueux ; le 21 février pour la manifestation anti-Haider devant le Tribunal de Périgueux.

Ubu-roi en Bergeracois

— Des jeunes Marocains, confiés à un membre de leur famille par leurs parents, par un acte juridique marocain appelé la « kafala », se retrouvent dans une situation invraisemblable. Les juges bergeracois, sollicités pour répondre aux demandes de mise sous tutelle des jeunes, ont statué que la « kafala » était un acte de plein droit équivalent à une délégation d'autorité parentale. Pourtant, l'administration refuse à ces jeunes, non expulsables, une couverture sociale et la possibilité de faire un apprentissage, alors qu'ils sont tous scolarisés. A suivre.

— Jemaa, jeune femme marocaine, mère d'une fillette née en France et reconnue par un Français, a été poursuivie pour abus de faiblesse, après sa régularisation dans le cadre de la circulaire du 24 juin 1997. On lui reprochait de s'être mariée avec une personne sous tutelle ! Elle vient d'être relaxée, mais condamnée toutefois à deux mois de prison avec sursis pour séjour irrégulier entre août 1995, date de son entrée en France, et juin 1997, date de la

mise en place de la circulaire. Un encouragement pour tous à se présenter en préfecture !

■ Nos objectifs pour l'an 2000

— élargir notre champ d'échanges, avec Internet.

— continuer à défendre les personnes (double-peine, régularisations, discriminations, actes et propos racistes, ...) et à servir de relais entre elles et les décideurs politiques, à lutter avec chacun, pour tous ! ♦

Mireille Volpato et Catherine Wermes
secrétaires départementales



accompagnées dans leurs démarches, certains déplacements dans les administrations générant de l'angoisse en raison de la dureté des circulaires du ministère de l'Intérieur. Accompagner, c'est aller dans certains cas, avec le soutien logistique indispensable du service juridique du Mrap, jusqu'aux tribunaux (Tribunal Administratif de Bordeaux, Conseil d'Etat).

C'est aussi organiser autour des demandeurs, souvent isolés et inquiets, un réseau de parrains et, avec eux, solliciter et interroger nos élus quant aux effets désastreux de certaines décisions politiques (circulaires ministérielles, double-peine, critère d'examen des demandes de regroupement familial, etc.). Au quotidien, les rencontres avec les « sans-papiers » ou les détenus sous le coup d'une mesure d'expulsion nous font toucher du doigt leur « non-vie » à nos côtés, dans notre

jugés, c'est le travail que nous menons dans les établissements scolaires, lors de débats à la demande des équipes pédagogiques et administratives. En 1999, plusieurs lycées, collèges et écoles primaires nous ont sollicités et accueillis. Nous y présentons aussi l'exposition « Préjugés et stéréotypes racistes », la série d'affiches antiracistes, des vidéos, et nous jouons au jeu de loi « Racisme hors-jeu ! » avec les élèves du primaire et des collègues. C'est aussi collectivement en participant localement à des actions nationales comme la Semaine nationale d'éducation con-

Évaluer et réaliser

■ Bilan du Service juridique

Le rapport d'activité du service juridique du Mrap fait ressortir un certain de caractéristiques, parmi lesquelles, dans le domaine des discriminations : une augmentation significative des signalements de particuliers ; l'inefficacité de la circulaire du Garde des Sceaux du 10 juillet 98 tendant à sensibiliser les Parquets à la lutte contre le racisme (sur 48 signalements pour discriminations effectués par le Mrap, 20 sont restés sans réponse) ; les difficultés rencontrées par les particuliers à faire enregistrer leurs plaintes auprès des commissariats. Sans le soutien des associations, les plaintes ne sont pas transmises aux Parquets ou font l'objet de classement. Lorsque les plaintes sont renvoyées devant les tribunaux, les condamnations sont plus sévères et le préjudice moral est manifestement mieux reconnu. Le service juridique travaille à l'élaboration d'un guide des droits des victimes de racisme et de discrimination et de deux dépliants. Les juristes ont assuré des formations traditionnelles en droit des étrangers et en droit de la nationalité ainsi qu'une première formation sur la législation à caractère raciste. Une prochaine session sera plus particulièrement consacrée aux discriminations. Concernant les écrits et propos racistes, il faut noter que l'arrêt rendu par la Cour de cassation le 24 juin 1997 a fait évoluer la jurisprudence vers une application plus stricte de la loi : sont désormais réprimées les déclarations ayant trait aux « immigrés » ou aux « étrangers » en tant que groupe visé à raison de leur non-appartenance à la nation française. Le rapport note enfin que le développement du réseau Internet a engendré une augmentation conséquente de la diffusion des écrits racistes (lire article page 7)

Au chapitre du droit au séjour et du droit de la nationalité, les demandes d'information juridique ont considérablement augmenté en 1999 : 544 courriers ont été traités (contre 247 en 1998). Le service juridique a également remis une contribution pour le rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme portant sur les discriminations positives, l'article 13 du Traité d'Amsterdam, le renversement de la charge de la preuve, la création d'une Autorité indépendante chargée de la lutte contre les discriminations.

■ La Permanence d'accueil nationale

La permanence d'accueil du siège du Mrap, qui compte 19 bénévoles, a reçu 1042 personnes durant le second semestre 1999, 314 dossiers ont été ouverts. La permanence téléphonique (le mardi de 14 à 17 heures) a donné lieu à 264 entretiens. Pour les cas les plus difficiles, la permanence assure un accompagnement des étrangers auprès des préfetures, devant la Commission de recours et les tribunaux administratifs de Paris et d'Ile-de-France. On peut estimer à 75 le nombre de personnes accueillies chaque semaine et aidées ponctuellement ou suivies en une série d'interventions qui peuvent se prolonger sur plusieurs mois, voire plusieurs années.

■ Victoire à Saint Lô

Les efforts du comité local de Saint Lô pour obtenir l'érection d'une stèle à la mémoire des Tsiganes internés au camp de Barenton ont été couronnés de succès. L'Assemblée départementale a accordé une aide de 8 000 francs. L'inscription sur la stèle sera ainsi libellée : « 11 avril 1941-8 octobre 1942. Ici l'occupant nazi, avec la complicité des autorités de Vichy, a fait interner les gens du Voyage. Des enfants, des vieillards, des femmes et des hommes ont souffert. Souvenons-nous, pour que rien de semblable ne survienne demain ! » 640 personnes avaient signé une pétition pour que la mémoire demeure.

■ Secteur Education : une nouvelle exposition sur la citoyenneté

Dans le cadre de la campagne « même sol, mêmes droits, mêmes voix », le Mrap, en partenariat avec la Fédération Léo Lagrange, a réalisé une exposition sur le thème de la citoyenneté. Elle se compose de 12 panneaux (10 panneaux à vocation informative et didactique + 2 panneaux d'argumentaire de campagne) de format 70 x 100, aisément transportables. Elle s'adresse à tous publics. Ce matériel est proposé en location ou à l'achat aux comités locaux. Brochure de présentation et informations complémentaires auprès du secteur Education. Titres des panneaux : – Liberté et égalité : des droits fondamentaux – L'accès au suffrage universel – Citoyenneté et action collective – Citoyennes ! Le combat des femmes pour l'égalité – Etre citoyen ça s'apprend – De la proclamation des droits à leur application effective – Etre citoyen dans l'entreprise – Le temps libéré – Du local à l'international – L'Europe et le droit de vote des étrangers – Même sol, mêmes droits, mêmes voix.

Éditorial

Il est des sondages qui font frémir : c'est ce que j'ai ressenti le 15 mars à Matignon lorsque nous avons pris connaissance officiellement des chiffres du sondage réalisé pour la CNCDDH : 69 % des Français se déclarent plus ou moins racistes, 61 % pensent qu'il y a trop d'étrangers en France. Les Arabes sont la première cible – 63 % trouvent qu'il y en a trop, soit une augmentation de 12 % par rapport au sondage de 1998. Comme un racisme ne va jamais seul, 21 % (+ 7 %) des sondés pensent qu'il y a trop de juifs ! 61 % estiment qu'il y a trop de gens (donc de Français) d'origine étrangère. Cet inquiétant sondage enseigne que le racisme mis en acte par les pratiques discriminatoires dans l'emploi, le logement, les loisirs, trouvent désormais une expression avouée par une partie importante de l'opinion publique. Désormais ce vouloir que l'autre n'existe pas se pratique, se dit, se justifie. On aurait pu s'attendre à ce que l'embellie économique décontracte l'opinion. Hélas, il n'en est rien. Incontestablement, des laissés-pour-compte de la croissance continuent à rejeter sur l'autre l'étranger, le juif, le différent. Se le Front national a explosé, les graines de haine qu'il a semées ont affecté l'ensemble de la société. Ce sondage donne un relief particulier à ce que nous avons toujours mis en exergue : le danger de l'assoupissement, la nécessité d'une veille permanente, d'une vigilance de tous les instants, le rôle irremplaçable de l'action de chacun d'entre nous, enfin l'utilité et la responsabilité de notre Mouvement devant la banalisation dans son expression et sa pratique.

Un espoir enfin : quarante ans après l'organisation du premier testing par le Mrap dans les hôtels et cafés parisiens (à lire dans « Chronique d'un combat inachevé »), quatre ans après nos Assises pour l'égalité et contre les discriminations dans le logement, les pratiques discriminatoires sont reconnues par le gouvernement. Certaines de nos propositions ont trouvé un écho dans les mesures annoncées le 18 mars aux Assises de la Citoyenneté (aménagement de la charge de la preuve, création d'un numéro vert...). Autant de points d'appui pour donner sens à ce beau mot : citoyenneté.

Mouloud Aounit

La Toile : un enjeu économique et politique

INTERNET n'est pas un lieu où la pensée libre évoluerait dans un monde idyllique débarrassé des pressions observées dans les autres médias. De gros groupes financiers se livrent une bataille sans merci pour prendre des positions dominantes dans ce qui sera demain l'un des vecteurs principaux des échanges commerciaux et économiques. Dans ce contexte, l'existence des structures citoyennes risque, à terme, d'être diluée dans un environnement beaucoup moins altruiste. **Maîtriser l'outil.** Il convient en outre, de signaler qu'au niveau de l'utilisateur, Internet n'échappe pas aux stratifications sociologiques et économiques d'une société inégalitaire. Qui peut se permettre le luxe d'internet... certainement pas les chômeurs et le salariat précaire !... Qui peut prétendre que les enfants des banlieues bénéficient en la matière des mêmes chances que celles offertes aux enfants de la bourgeoisie de Neuilly ou des Chartrons de Bordeaux. Internet se coule donc dans le moule de la société duale. Cette inégalité concerne aussi le Mrap. L'accès à Internet, la communication, la création de sites, sont étroitement dépendants des finances locales ou des strates sociales dominantes au sein des comités. **Un magma d'informations.** Il convient aussi de s'interroger sur les limites de l'outil lorsqu'il est géré sans formation et sans méthode d'approche. Combien de « zapping » névrotiques chez les internautes, de narcissismes exacerbés, de mythomanies dans les pages individuelles voire collectives chez ceux qui développent des sites (Internet permet à n'importe qui de parler à la terre entière !...). Or, les meilleurs sites, comme ceux d'Attac et de Ras l'front, sont sobres et offrent un éventail de ressources permettant un gain militant à des gens qui ont une lecture ciblée. Le Mrap ne saurait se lancer dans l'aventure

internet sans en maîtriser ces éléments socio-économiques. **Une avancée considérable.** Le site du Mrap fondé en fin 1997 s'est enrichi par la suite de listes de communication : l'une interne, l'autre externe, sous l'impulsion de la fédération des Landes et du comité de Lavour. Par la suite d'autres comités se sont lancés dans l'aventure. La liste interne est réservée aux militants, sans modérateur, car le mouvement a fait le choix de la communication horizontale comme nouvel espace de démocratie. La liste



externe permet à plus de 500 personnes inscrites de recevoir les échos du Mrap. Les consultations sont en croissance permanente 25 000 en 98, 40 000 en 99 et nous sommes pour l'an 2000 sur une base de 70 000 consultations. De plus, au niveau interne, la rapidité des échanges par le courrier, en bousculant les distances et le temps, ouvre un nouvel espace qui permet de mieux communiquer et surtout de travailler collectivement tout en bénéficiant d'un champ d'information élargi. **Faire d'Internet un véritable outil collectif d'entraide militant.** Se caractérisant donc par une profusion de documents dépourvus de hiérarchisation, l'utilisation d'Internet dans le domaine des droits de l'homme nécessite la constitution d'outils nouveaux pour les militants et sympathisants afin d'accéder plus efficacement aux documents recherchés. Nous devons, collectivement, constituer un portail d'accès à des ressources déjà pré-sélectionnées, assorties de critiques ou commentaires des pages et sites rencontrés. Ceci implique un travail, une réflexion collective afin de mieux optimiser l'outil, en étant attentif à :

- 1 - développer la communication : horizontale entre comités, ascendante et descendante entre national et comités
- 2 - mettre en valeur les comités, leurs contributions, leurs créations
- 3 - renforcer les ressources documentaires du site national
- 4 - mettre en synergie nos présences sur internet pour un meilleur travail collectif.

Le Mrap doit aider tous les comités pour ne laisser aucun d'entre eux sur la touche des évolutions technologiques. Il serait dommageable que la société duale trouve ses prolongements jusqu'au sein d'un mouvement qui lutte contre les exclusions. ♦

Gérard Kerforn

La loi française contre le racisme s'applique sur le Réseau. Elle ne concerne pas tous les messages. Son application se heurte à de nombreuses difficultés, en particulier en matière de jurisprudence. Explications de Fabien Dechavanne. On s'accroche : le combat n'est pas simple.

LA LOI du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse, qui établit le régime applicable aux propos à caractère raciste, concerne aussi le Réseau Internet, ainsi que l'a récemment indiqué le Tribunal de Grande Instance de Paris. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une zone de non-droit ainsi que certains ont pu le prétendre. Le Réseau n'est pas dans une situation de vide juridique, néanmoins certaines difficultés liées à la spécificité de ce média demeurent, la jurisprudence sur le sujet restant rare. Le point le plus délicat à cet égard reste la question du délai de prescription de trois mois applicable à ces infractions, lequel pose d'ailleurs déjà de sérieux problèmes s'agissant de propos diffusés sur support papier. Il faut tout d'abord expliciter comment les dispositions de la loi de 1881 sont transposées aux différents services ainsi qu'aux acteurs du Réseau, pour revenir ensuite sur la question du délai de prescription, à l'occasion de laquelle on exposera les éléments d'une affaire, non encore close, dans laquelle notre Mouvement s'est constitué partie civile et qui est justement la première pour laquelle des juridictions se sont prononcées sur cette question. Le premier problème consiste à déterminer si le Réseau est un espace public, auquel cas les propos xénophobes qui y sont tenus sont des délits, ou privé et il s'agira alors de simples contraventions. Il faut ici distinguer selon les services proposés. Ainsi le courrier électronique (E.mail) s'apparente à une correspondance privée au même titre qu'un courrier



ordinaire, alors que les forums de discussion sont des réunions publiques, et les sites Web, des publications à part entière puisque librement accessibles, que leur accès soit payant ou pas. Les mailing-lists posent davantage de problèmes dans la mesure où il s'agit de listes d'adresses électroniques proposant un thème de discussion, et auxquelles tout titulaire d'un E-mail peut adhérer, en vue de correspondre ensuite avec les différents adhérents par courrier électronique. On peut estimer que les propos qui circulent dans ce cadre sont des correspondances privées, mais le nombre d'adhérents peut être très important, ce qui pourrait en constituer une réunion publique... Ensuite, il faut savoir qui sont, parmi les acteurs du Réseau, les personnes qui ont la responsabilité des propos qui y sont diffusés, sachant que la loi vise le directeur de publication et / ou l'auteur, à défaut l'imprimeur, à défaut le distributeur. L'auteur,

- ☛ Le courrier électronique ou E.mail est une correspondance privée au même titre qu'un courrier ordinaire
- ☛ Les forums de discussion sont des réunions publiques
- ☛ Les sites Web sont des publications à part entière puisque librement accessibles, que leur accès soit payant ou pas

c'est bien sûr l'utilisateur qui tient des propos racistes sur le site qu'il a créé, dans un forum, etc. Concernant le directeur de publication, tout le problème est de savoir qui, jouissant d'un rôle à peu près comparable à celui-ci, a la possibilité matérielle de contrôler le contenu des informations diffusées, puisque les infractions réprimées par la loi de 1881 sont des infractions intentionnelles. A cet égard il semble aujourd'hui que le fournisseur de services, ou hébergeur, lequel fournit l'espace nécessaire à l'établissement d'un site, a matériellement connaissance de leur contenu à cette occasion, et assure donc un rôle assimilable à celui d'un directeur de publication, sa responsabilité pénale pouvant, de ce fait, être engagée.

Une fois ces points précisés, on doit revenir sur les interrogations que soulèvent le délai de prescription. En cette matière, la loi indique que les infractions se prescrivent après trois mois révolus, à compter du jour où elles auront été commises, soit le jour de la première publication, de la mise à disposition du public ou de la distribution de l'écrit. En 1997, le TGI de Paris

transposait strictement ces règles au Réseau Internet, et faisait courir ce délai à compter de la diffusion sur Internet et la mise à la disposition du public, et non du jour où les faits ont été constatés.

Il faut maintenant exposer sommairement les grandes lignes du dossier précédemment évoqué. Monsieur X., « auteur - compositeur de rock alternatif », a ouvert un site sur lequel il a diffusé trois textes dont les titres - « Blanchette tapette à bicots », « les races puent » et « apprenez le caniveau aux bicots » -, comme le contenu - « sale bicot accroupi, il chie contre ma bagnole, je vais l'abattre », « les négros puent du cul, les arabes puent de la gueule, si on les lave de force ils puent encore c'est la race qui pue », etc) étaient ouvertement racistes. Ces textes vont faire l'objet de deux actions en justice distinctes.

La première, déclenchée par une assignation en date du 8 avril 1997, échoua en raison d'un vice de procédure (autre que la prescription du délai), et fut donc annulée par jugement en date du 10 juillet 1997. La seconde action fut déclenchée peu de temps après, par signalement adressé au Procureur de la République concernant les mêmes textes, sur la base d'un constat d'huissier établi à la demande de l'UEJF et de la Licra, lequel établissait qu'il était désormais possible d'accéder aux textes en cause par une autre adresse que celle du site visé par

→ la première action. Une enquête préliminaire puis une procédure d'instruction furent ordonnées par le Procureur de la République. Le Mrap, la Licra, la LDH, et l'UEJF se sont constitués partie civile. Par ordonnance du juge d'instruction, l'affaire fut renvoyée devant le Tribunal correctionnel de Paris pour « injure et diffamation publique raciale, provocation à la violence et à la violence raciale, provocation non suivie d'effets à des atteintes à la vie et à l'intégrité de la personne sur le Réseau Internet ».

Le prévenu fit valoir que les deux adresses correspondaient à un seul et même site et que la diffusion des textes en cause était certaine, au plus tard, le 8 avril 1997, date de la première assignation. Il en conclut donc qu'une action n'aurait été recevable qu'avant le 8 juillet 1997, espérant échapper ainsi à la seconde action en fournissant, non sans un certain cynisme, copie du premier jugement. Les parties civiles et le ministère public soutinrent au contraire que la seconde adresse correspondait à un nouveau site, s'analysant ainsi en une nouvelle publication, sollicitant que soit fait application d'une jurisprudence classique de la Cour de Cassation en matière de propos sur support papier, selon laquelle toute réédition fait courir un nouveau délai de prescription.

Le TGI de Paris, par jugement en date du 28 janvier 1999, pose comme principe que les règles relatives aux éditions nouvelles, en matière d'écrits, peuvent être étendues à Internet, la diffusion sur un site de propos racistes, déjà diffusés sur un autre site, constituant donc une réédition qui fait courir un nouveau délai de trois mois. Cependant en l'espèce, le Tribunal considère que la seconde adresse n'est qu'un raccourci permettant d'accéder au site, sans qu'il y ait eu changement du lieu de stockage des informations, même si « l'accès au site s'en trouve facilité ». L'action fut donc déclarée irrecevable.

Un appel fut formé contre cette décision, et la Cour d'appel de Paris l'a réformée par arrêt rendu le 15 décembre 1999. Elle déclare notre action recevable aux motifs que, d'une part, la seconde adresse correspond bien, du point de vue technique, à un nouveau site donc à une réédition, et que d'autre part, « Internet constitue un mode de communication dont les caractéristiques techniques obligent à adapter les principes posés par la loi sur la Presse [...] la publication résulte de la volonté renouvelée de l'émetteur qui place le message sur un site, choisit de l'y maintenir ou de l'en retirer quand bon lui semble. L'acte de publication devient ainsi continu ».

La Cour d'appel va donc jusqu'à remettre en cause une trop stricte transposition des règles applicables aux écrits sur support papier aux textes diffusés sur Internet, considérant qu'il n'existe en effet aucune raison pour que lesdits textes disparaissent du Réseau, sauf à en être retirés, ou si le site est fermé, à la différence d'un écrit qui viendra nécessairement à être épuisé. Dès lors, il semble logique de considérer que le contenu d'un site se trouve constamment réédité du seul fait de son maintien sur le Réseau. Le délai de prescription court donc du jour de l'ouverture du site jusqu'à trois mois après sa fermeture ou le retrait des propos incriminés.

Un pourvoi en cassation a été formé le 17 décembre 1999 contre cet arrêt. Il faut désormais attendre le verdict de la Cour sur cette question, lequel est des plus incertains, mais on peut d'ores et déjà espérer que cette affaire, au delà des interrogations propres au Réseau Internet, relance un vrai débat sur l'opportunité qu'il y a aujourd'hui, à maintenir un délai de prescription réduit à seulement trois mois en matière de délits de presse, alors qu'il est de trois ans en droit commun.

Fabien Dechavanne

Le Mrap sur Internet



Le site national adresse <http://www.mrap.asso.fr>

40000 consultations annuelles, des documents, des liens, des questionnaires-tests de connaissances, des ressources juridiques, les campagnes du MRAP, l'histoire du mouvement etc...

La liste de discussion interne réservée aux adhérents, (voir page 6).

Tous les militants disposant de boîtes électroniques sont invités à s'inscrire sur cette liste, véritable outil de communication interne.

La liste de diffusion automatique des communiqués ouverte à tous : s'inscrire sur la page d'accueil du site.

L'adresse du **courrier électronique ou E.mail du Mrap national** : mrap@wanadoo.fr

Celle de **Différences** : journal.differences@free.fr

Le site du comité local d'Albi <http://perso.club-internet.fr/elchura/index.html>

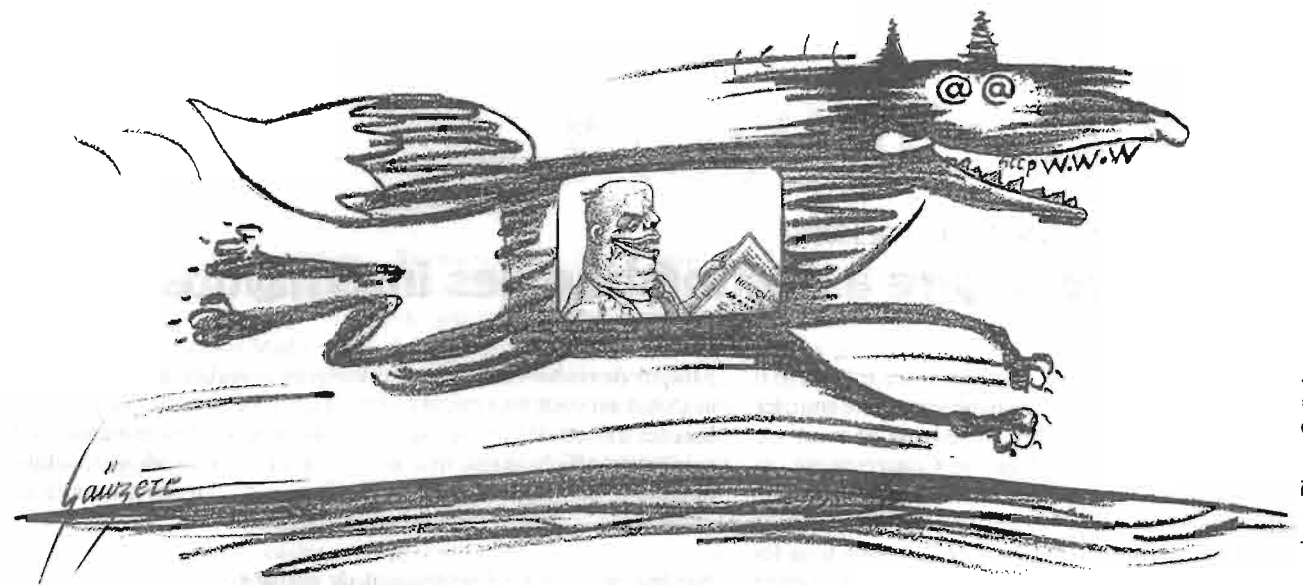
Le site du CL d'Arcueil <http://perso.wanadoo.fr/mrap.arcueil>

Le site du CL de Lavalur <http://perso.wanadoo.fr/formas/mrap-lavalur.htm>

Le site de la fédération de Dordogne <http://mrap.solidarites.net>

Le site de la FD de Seine Maritime : <http://perso.wanadoo.fr/mrap.76>

Jean Bourdoncle, du comité de Lavalur, a oeuvré activement au développement d'Internet au sein du Mrap. Il est responsable des listes de diffusion et d'échanges. Il a, par ailleurs, rédigé un texte destiné à faire connaître les modalités d'utilisation d'Internet. Son E.mail est : jourdoncle@ras.eu.org



Jean-Pierre Gaüzère

« Internet, c'est comme marcher sur une immense étendue de neige..., on laisse des traces »
Lamine

La sainte alliance des ennemis de la liberté

Jörg Haider, Radio Islam, le Ku Klux Klan, Faurisson, « camarades nationaux socialistes », défenseurs de Le Pen et autres amateurs des « Protocoles des sages de Sion » travaillent ensemble sur le réseau mondial. De manière feutrée, implicite, ils se rendent toutes sortes de services. Jean-Jacques Porchez invite à un bref mais instructif voyage chez les fachos branchés.

EN SURFANT SUR LE NET on découvre à chaque « tournant » des rapprochements entre sites nazis, révisionnistes et intégristes islamistes qui d'abord surprennent. Mais, une lecture attentive révèle leurs liens idéologiques. C'est à la suite d'une recherche sur le site du MAOL, le « fameux » Mouvement des officiers libres algériens, cité fréquemment par toute la presse internationale, que nous nous sommes aperçus que ce site était géré par un provider, la société Webstar, dirigé par un anglais Mr Patterson. A l'issue de quelques recherches, nous nous sommes aperçus que M. Patterson s'était converti à l'Islam, qu'il avait pris le prénom d'Abdul Wahid et qu'il gérait en fait plusieurs centaines de sites islamistes à travers le monde. De plus, dans un texte publié sur un site de débats où il fait référence à son « frère » Ben Laden [un islamiste et milliardaire saoudien probable financeur de nombreux mouvements islamistes armés à travers le monde], il explique son combat contre le sionisme en reprenant « Les protocoles des Sages de Sion ». Celui-ci est le lien entre l'ensemble de ces sites. Basé aux Etats-Unis, le site du célèbre lieutenant marocain Ahmed Rami réfugié en Suède, Radio Islam, comporte le même mélange : défense de l'islamisme, textes de Faurisson, « Protocoles des sages de Sion » mais aussi un appel à voter Le Pen. C'est sur ce site que l'on trouve par exemple l'attaque contre Mouloud Aounit : « Qu'Allah préserve les hypocrites "musulmans" qui le trahissent et se soumettent à ses ennemis, telle la marionnette juive Mouloud Aounit, président du Mrap,

du sort des moutons à l'Aïd. Allahuahkbar! » Prenant pour exemple la crise algérienne, le chef de file de l'extrême droite autrichienne, Jörg Haider, a affirmé dans une interview publiée jeudi 2 mars par le quotidien arabe *Ech-Charq el-Awsat* : « La mise hors la loi d'un courant politique, y compris intégriste, est une entreprise dangereuse ». Le site de Haider est plutôt « soft » mais les liens qu'il propose sont sans ambiguïtés : on y découvre le site du Ku Klux Klan, le site *aazz* où Le Pen et les révisionnistes sont présentés comme des victimes du combat pour la démocratie, le site *aryangraphics*. Mais cela ne s'arrête pas là. Si vous allez sur les enchères Yahoo.com, vous trouverez un uniforme nazi pour 10 000 dollars tandis que le site NSDAP en français développe le thème de la suprématie de la race blanche « Camarades Nationaux-socialistes ! La race blanche est bien devant le plus difficile combat pour sa survie dans toute son histoire. Je dis cela pour plusieurs motifs. Premièrement : en nombre, nous allons devenir de plus en plus une minorité sur cette planète. Deuxièmement : (et plus grave encore !) nos blanches patries vont être submergées avec succès par des hordes de non-blancs. Conquête au moyen de l'immigration. Troisièmement : chaque

pays blanc sans exception a un gouvernement ouvertement anti-blanc qui organise activement l'assassinat de son propre peuple. Quatrièmement : Nos concitoyens de race sont, pour la plus grande partie rendus abrutis, au point qu'ils acceptent ce crime anti-blanc quand ils n'y participent pas, en raison d'un manque de résistance et par là même s'exposent au plus grand danger imaginable : la mort définitive de la race blanche sur la surface terrestre ! Nationaux-socialistes ! Nous sommes à vos côtés. Nous sommes prêts au combat. Nous sommes aptes au combat. Ensemble, nous sommes forts! Engage toi! Heil Hitler! »

Il ne faut pas croire que ce sont uniquement de vieux nostalgiques ; ils sont aussi actifs dans les facultés et les quartiers. Leur dernière intervention s'est déroulée sur le site de l'hebdomadaire *Jeune Afrique*. Le 15 février dernier ils l'ont piraté en affichant un portrait d'Hitler et un texte nauséabond : « Voyez ce que vous avez fait avec toutes ces années, vos ancêtres... Svp ne laissez pas mes, nos enfants devenir qu'un simple tas de racines impures mélangées qui pourraient les conduire à leur destruction et à la défaite de nos racines blanches qui ont toujours été des plus victorieuses. Qui est-ce qui a amené des tas de maladies ? Qui est-ce qui a amené des conflits dans les "supposés droits" aux immigrés ? Qui est-ce qui prend nos places dans les institutions, qui volent nos emplois, qui joue un rôle pas très positif dans notre économie? etc .Restez dont dans vos taudis en Afrique ! »

Cette courte visite est je crois assez instructive et se passe de tout commentaire. ♦

Jean-Jacques Porchez
Directeur de la revue *Pour ! Action et solidarité avec les démocrates algériens*

À propos du MAOL

Le Mouvement des officiers libres algériens se proclame : clandestin, basé en Espagne, et démocrate. Des journalistes ont rapporté avoir rencontré un membre de cette structure mais aucune information publiée n'a jamais été vérifiée. Qui est derrière cette organisation ? Les islamistes ? La Sécurité militaire algérienne ? Des services secrets étrangers ? Seules des enquêtes sérieuses et indépendantes pourront lever le mystère. En attendant, un internaute intelligent a élaboré un site pastiche de celui du Maol qui permet de se faire quelques idées à peu près sûres. A vos claviers, son adresse est : www.chez.com/maol.

Maîtriser l'outil pour agir contre le racisme

Petit dictionn@ire à destin@tion des intern@utes

Courrier électronique ou E.mail : hier, votre courrier était livré 6 jours sur 7 par La Poste... Aujourd'hui, vous accédez à votre courrier électronique livré 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 par internet. Ce courrier arrive directement sur votre ordinateur. Concrètement, ça sert à quoi ? Exemple : vous avez réalisé avec votre comité une manifestation contre le racisme à Toulon de 10 heures à midi ; à 13 heures vous pouvez envoyer un compte rendu de celle-ci à tous les adhérents de votre comité. Si vous avez un scanner, vous pouvez même joindre les photographies prises avec votre Polaroid...

Fournisseur d'accès : comme son nom l'indique, un fournisseur d'accès permet aux futurs internautes d'accéder au web.

Hackers : ce sont des internautes dont le but est de violer l'intégrité de sites qui, théoriquement, sont inviolables. Par jeu ou par défi, ces nouveaux bandits de grand chemin attaquent les grosses sociétés ou les sites officiels, tels que ceux du Pentagone ou de Microsoft.

Internet : c'est un réseau composé d'ordinateurs, plus ou moins gros, connectés les uns aux autres par le biais de lignes téléphoniques. Vous entendez également parler de « Web », « Net », « Toile », pour désigner ce réseau.

Modem : contraction de Modulateur-Démodulateur. Composant informatique permettant d'accéder à Internet par votre ligne téléphonique.

Adresses utiles

<http://www.1901.net>

Ce site recensait 818 sites associatifs au 16 mars 2000. Ce moteur de recherche est une des contributions de la Ligue de l'enseignement pour développer l'idée d'un réseau associatif.

<http://www.ras.eu.org>

Le Réseau associatif et syndical, auquel participe le Mrap, œuvre dans le sens « d'un internet pour les citoyens qui soit un outil de communication et de lutte et pas de téléachat ! »

<http://www.admifrance.gouv.fr>

Permet d'accéder gratuitement à de nombreux documents et textes administratifs.

<http://www.sos-net.eu.org>

Serveur permettant d'obtenir des renseignements juridiques, dispensés gratuitement par des professionnels, notamment dans les domaines du droit des étrangers, de la consommation, du droit du travail, etc.

<http://bok.net/pajol>

Excellent et très complet site des sans-papiers-coordination nationale (textes,

Moteur de recherche : grâce aux moteurs de recherche, vous accédez aux sites qui vous intéressent en tapant des mots clés. Si vous cherchez les sites traitant de l'antiracisme, vous taperez « antiracisme » et votre navigateur affichera une liste de sites dont celui du Mrap. Quelques moteurs de recherche : www.lycos.fr ; www.nomade.fr ; www.spray.fr ; www.voila.fr ; www.yahoo.fr ; www.wanadoo.fr

Navigateur : logiciel permettant de surfer sur internet. Microsoft, avec son logiciel « Internet Explorer » s'octroie une fois de plus la part du lion.

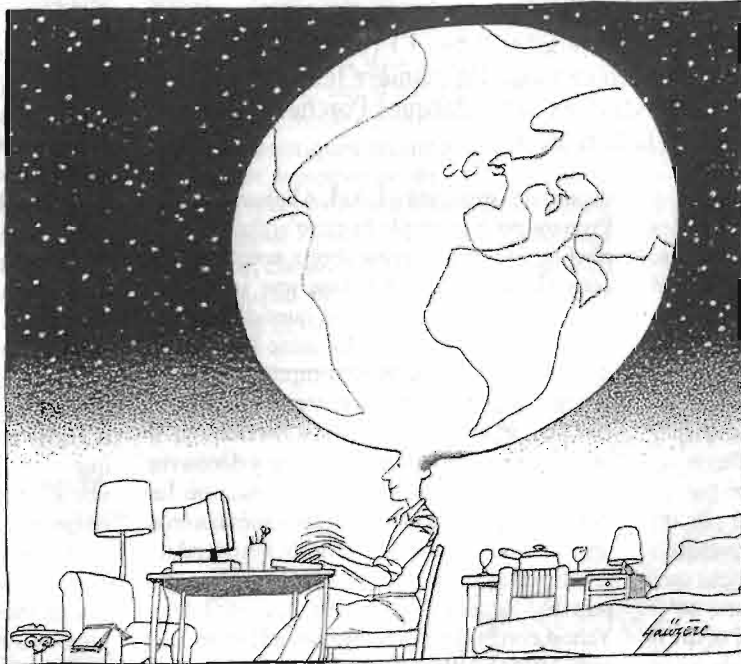
Nom de domaine : c'est un nom qui identifie chaque site ; il n'existe pas deux identiques.

Portail : site internet dont la vocation est de recenser un nombre important de sites, classés par secteurs d'activités ou par thèmes... Le portail www.1901.net recensait au 16 mars 818 sites associatifs.

Provider : voir fournisseur d'accès

Surfer : Jusqu'à présent, tout le monde connaissait le terme « Zapper » pour sa télévision. Sur internet, vous passez d'un site à un autre en permanence, puis vous vous arrêtez sur un site qui attire plus particulièrement votre attention avant de repartir vers d'autres aventures... Vous y êtes, vous surfez sur le net.

Eric Lathière-Lavergne



illustrations, bibliographie, filmographie, agenda des actions...).

<http://attac.org>

Informations et coordination des efforts pour la taxation des transactions financières.

<http://www.globenet.org/rif/>

Le site de Ras l'front qu'on ne présente plus.

<http://ourworld.compuserve.com/homepages/PaulOrjol/>
La Lettre de la Citoyenneté publie sur ce site de nombreux textes sur les questions de nationalité, citoyenneté, droits politiques des résidents étrangers.

Au Web, citoyens ! « Sans Internet, ni les marches européennes contre le chômage ni le contre-sommet de Seattle n'auraient été possibles » : Christophe Aguiton, fondateur d'AC !, *Le Monde Interactif* (supplément hebdomadaire), 15 mars 2000, dans un dossier consacré « Au Web, citoyens ! »

<http://www.iris.sgdg.org>

Site de l'association Imaginons un Réseau Internet Solidaire qui défend l'idée de l'accès à Internet en tant que service public et la pérennité des secteurs non-marchands sur la Toile.

Kiosque

Paroles de sans-papiers, Madjiguène Cissé, La Dispute, 1999

L'histoire que raconte Madjiguène Cissé est étroitement liée à l'actualité de ces dernières années : la naissance et le développement du mouvement des sans-papiers, de l'occupation de l'église Saint-Ambroise à Paris par trois cents Africains, en passant par l'intervention des forces de l'ordre à Saint-Bernard, la circulaire Chevènement et la grande déception de ceux qui n'ont pas été régularisés ainsi que leurs soutiens. Ce livre relève à la fois de l'autobiographie, de l'essai et du pamphlet politique. On y voit se développer l'action d'une militante, l'une des porte parole du collectif de Saint-Bernard, s'affirmer des revendications, s'affiner des convictions. D'utiles annexes documentaires complètent l'ouvrage.

Chérifa B.

Recours, mode d'emploi. Condamnations pénales et éloignements du territoire français.

Analysant les différentes mesures d'éloignement (interdiction du territoire français, arrêts ministériels d'expulsion), auxquelles peuvent être confrontés les ressortissants étrangers, ce texte présente les voies de recours administratifs et contentieux contre ces mesures. Sobre et abordable, il constituera un outil précieux pour tout militant membre d'une permanence d'aide juridique aux immigrés. Disponible au siège du Mrap.

Thierry Pinsard

La chair à canon, histoire des Algériens dans l'armée française (1854-1954), Ali Hadjar, 200 pages, 180 documents, 150 francs : commande chez l'auteur 89, rue de la Curvelière 81000 Albi.

Alain Pellé



« Ils partaient en chantant la Chahada, le chant des agonisants qui ouvre les portes du paradis. Pour ouvrir la route sur Rome et Sienne, il fallut briser la ligne Hitler. Les combats furent féroces : une insupportable puanteur émanait des corps carbonisés de bougnouls grillés par les lance-flammes nazis. »

Ali Hadjar

Des images pour la mémoire et la dignité

GARAGE OLIMPO

La dictature militaire argentine a engendré un monde schizophrène : celui du « dessous » - garages et entrepôts où se pratiquent arrestations illégales, tortures et disparitions -, et celui du « dessus », - une ville normale où les citoyens vaquent (tranquillement) à leurs occupations. Sobre, dure et pudique à la fois, Garage Olimpo met en scène Maria, une très jeune femme opposée à la dictature dont la vie bascule dans l'horreur : un matin un escadron de militaires

en civil l'enlève sous les yeux de sa mère et l'emmène au Garage Olimpo, un des nombreux lieux de torture qui hantent le centre de Buenos Aires. Afin de la faire parler, le responsable du centre la confie à Felix, un homme qu'elle connaît puisqu'il louait une chambre dans la maison familiale.

Entre le tortionnaire et la victime se noue une relation étrange, Maria tente de survivre et de rester digne. Une mise en scène au service de la mémoire qui évite le voyeurisme et les stéréotypes. Bien qu'ayant lui-même subi la répression dans les geôles d'Argentine, l'auteur Marco Bechis de nationalité italienne, garde le spectateur à distance et lui permet de conserver totalement son libre arbitre. Marco Bechis montre la terrible réalité d'un système meurtrier dont les agents sont aussi humains que criminels. Encore une illustration de la « banalité du mal ». Parce qu'il n'assène pas de « discours », le film continue à vivre en chacun et à produire tous ses effets bien après la projection.

C.B.

« Entre 1976 et 1982, 365 camps clandestins comme le club Athletico et l'Olimpo ont fonctionné souterrainement à Buenos Aires, la ville qui a accueilli la Coupe du Monde de football de 1978, des tournées de ballets modernes, de l'Opéra lyrique. » Marco Bechis



HURRICANE CARTER

Le Mrap a été invité à la projection en avant-première de Hurricane Carter, de Norman Jewison avec dans le rôle principal Denzel Washington. L'histoire, réelle, de cet homme, noir, aux Etats-Unis, n'est pas sans susciter quelque résonance avec celle de Mumia Abu-Jamal et de tant d'autres condamnés à mort à l'issue de procès inéquitables. Condamné trois fois à perpétuité pour un crime qu'il n'a pas commis, Hurricane Carter, ancien boxeur, canalise son désespoir en écrivant ses mémoires. En 1975, Bob Dylan lui consacre une chanson et des stars se mobilisent en vain sur son cas. Il aura fallu quelques hasards et l'acharnement de personnes décidées à faire éclater la vérité, avant qu'il ne soit libéré en 1988 (après 22 ans de prison). Il vit depuis au Canada où il s'occupe de l'Association pour la défense des condamnés à tort. A voir.

Échos

■ Une réunion d'experts internationaux s'est déroulé du 16 au 18 février à Genève pour discuter des procédures de recours ouvertes aux victimes de discriminations racistes notamment sur l'Internet. Une réunion préparatoire de la Conférence mondiale sur le racisme aura lieu au mois de mai à Genève sous les auspices du Haut commissariat aux droits de l'Homme.

■ Le Conseil de l'Europe a réclamé le 14 février la libération d'Abdelhamid Hakkar, un Algérien détenu à Fresnes, en application d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme selon laquelle cet homme, condamné en France, n'a pas eu de procès équitable et demeure présumé innocent. Le 10 février, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité un amendement au projet de loi qui rendrait possible la révision d'un procès pour certains cas de condamnation de la France par la Cour européenne.

■ En Turquie, quatre maires, membres du parti Hadep, ont été destitués. Le Mrap estime que « Le gouvernement turc ne peut pas ignorer la réprobation que cette politique suscite au sein de l'Union européenne [...] les gouvernements occidentaux doivent redoubler de fermeté, trouver les moyens d'aider la population kurde de Turquie à conquérir par la voie pacifique l'exercice de leurs droits et libertés élémentaires. » (communiqué du Mrap du 29 février)

■ L'Assemblée nationale a décidé le 29 février de faire du 16 juillet une journée officielle commémorant à la fois les victimes des persécutions racistes et antisémites durant la Seconde guerre mondiale et les Justes qui se sont opposés à ces crimes au péril de leur vie. Cette commémoration existait déjà mais désormais le texte évoque explicitement la responsabilité de l'Etat français.

■ Le Mrap a déclaré le 2 mars : « la libération de Pinochet est une défaite de la démocratie », et souhaite que « l'ancien dictateur soit jugé, au Chili ou par un tribunal international, pour tous les forfaits commis contre le peuple chilien ».

■ Odell Barnes, accusé d'un meurtre qu'il a toujours nié avoir commis, a été exécuté dans une prison du Texas le 2 mars. Pour le Mrap, ce « crime » d'Etat révèle la réalité d'une justice raciste aux Etats-Unis : « 42 % des condamnés à mort sont noirs alors que les Noirs ne représentent que 12 % de la population, une personne reconnue coupable de la mort d'un Blanc a vingt fois plus de risques d'être condamnée à mort que celle qui a tué un Noir. »

■ A l'issue d'une conférence de presse – 6 mars au siège –, le Collectif de soutien à Mumia Abu-Jamal a souligné l'importance de la mobilisation contre la peine de mort aux

Même sol, mêmes droits, même voix

Au moment où ce numéro est sous presse, une rencontre du collectif national et des collectifs locaux pour le droit de vote des étrangers est prévue le 1er avril à Paris (à la Bourse du travail de Paris). La matinée devait être consacrée au bilan et aux échanges d'expériences dans le but d'élaborer des perspectives communes. L'après-midi devait être dévolue aux discussions avec les élus, maires, députés, et autres artisans de la campagne.

A ce jour,

près de 600 élus ont signé la pétition jointe à l'Appel pour le droit de vote des étrangers aux élections locales

52 % des Français se déclarent favorables à cette mesure.

Il faut mobiliser davantage pour que cette mesure de justice n'attende pas 2007. 12 000 citoyens ont déjà signé la pétition.

Prenez contact avec votre Comité local et votre collectif « Même sol, mêmes droits, même voix » pour faire avancer ce projet d'intégration, d'élargissement de la démocratie, déjà concrétisé dans nombre d'autres pays d'Europe.

Mesure de justice et non de discrimination car, d'ores et déjà, les étrangers ressortissants de l'Union européenne pourront voter aux élections municipales de 2001, et pas les étrangers « non communautaires »...

Jean-Marie Janod

Etats-Unis. Il s'est également félicité de l'ampleur des réactions françaises et américaines à l'acquiescement des meurtriers d'un immigré africain tué par quatre policiers new-yorkais blancs : ils avaient tiré 49 balles dont 19 se sont logées dans le corps du jeune homme.

■ L'opposition et les organisations

féministes autrichiennes ont dénoncé le 7 mars l'action du gouvernement envers les femmes. Syndicats, partis d'opposition et anciens responsables de la condition féminine ont accusé les conservateurs au pouvoir en coalition avec l'extrême droite de vouloir faire revenir les femmes « à leurs fourneaux ».

Agenda

■ LA CONFÉRENCE NATIONALE DU MRAP SE DÉROULERA LES 6 ET 7 MAI à Paris. Selon une décision du Conseil national du 15 janvier, le thème de cette rencontre statutaire sera : « Dans la société d'aujourd'hui, de quel Mouvement avon-nous besoin ? ». Cette question sera étudiée selon une double approche : 1 / Les nouvelles conditions du combat antiraciste (– Discrimination, citoyenneté, éducation – Mondialisation, libre installation) ; 2 / Comment adapter le Mouvement à cette situation ? (– Rapports entre les structures locales et les structures nationales – Rapports projets-objectifs – Partenariats – Circulation interne et externe). La Conférence nationale est ouverte à tous les adhérents.

■ Dans le cadre de la campagne du Mrap pour le droit de vote des étrangers, le comité du 5e/13e arrondissement de Paris organise un colloque d'historiens sur le thème « Les étrangers dans les grands moments l'histoire de France » le 13 mai à 14 heures à l'École normale supérieure 45, rue d'Ulm

Prendront la parole, sous la présidence de Mouloud Aounit : Sophie Wahnich (Université d'Amlens) : *L'étranger, l'impossible citoyen pendant la Révolution française*. Claude Willard (Les Amis de la Commune de Paris) : *Le rôle des étrangers dans la Commune de Paris*. Germaine Willard (Musée national de la Résistance) : *Les étrangers dans la Résistance*. Madeleine Rebérioux (Ligue des Droits de l'homme) : *Le droit de vote des étrangers*. René Gallissot (Paris 8) : *De la frontière nationale à la frontière de l'Europe*. Gérard Noiriel (Ecole pratique des hautes études) : *Le droit de vote des étrangers : un enjeu historique*. Entrée libre.

Différences

43 bld de Magenta 75010 Paris - T : 01 53 38 99 99
Télécopie : 01 40 40 90 98 - E.mail : journal.differences@frec.fr
13 F le numéro - Abonnement 135 F (11 n°/an)

Directeur de publication : Mouloud Aounit. Gérante bénévole : Isabelle Sirot. Rédactrice en chef - mise en page : Chérifa Benabdessadok. Directeur administratif : Jean-Etienne de Linares.

Abonnements : Eric Lathière-Lavergne. Impression : Montligeon T : 02 33 85 80 00.

Commission paritaire n°63634 0247-9095 Dépôt légal 2000-03